



N° 234-INSP.

**ELECTRO-TEST**V.Z.W.
ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution :

Giedy

Nr teller : 31507412
N° comp :Verslag van onderzoek:
Rapport de contrôle:

N°: 154/0617/5

EAN
code :

Aard onderzoek : AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276	276bis	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder
Genre de contrôle : RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	Prescription du gest. de réseau de distr.

Plaats van het onderzoek :
Lieu du contrôle :

kegeldele 39/86 2500 hier

Eigenaar

Propriétaire: ISMARUV

Adres :

Adresse :

Installateur : Fix a Plei

Datum van het onderzoek :

Date du contrôle :

05/11/2013

BTW / TVA : 0895-221-116

Ik. / C.I. :

Inspecteur : Giedy

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. 5

Spanning : 230V	Meter / bord verbinding : XVB 4x10W	Max. beveiliging : 40A
Tension :	Liaison compteur-tableau :	Protection max. :

Aardelektrode : bus	Isolatie : 3,2 Mohm	Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre : 3,2 Ohm	Isolement :	Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : 14		TestAln		1.Aln		AREI / RGIE		
In (A)	Δ In (mA)	type	Nombre des circuits terminaux :		OK	NOK	OK	NOK	270	271bis	278
400	300	A	2kabel	A-2	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
400	30	A	2kabel	V-2	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Visueel nazicht : algemeen : OK NOK direkte aanraking : OK NOK
 Contrôle visuel : générale : ☒ ☐ contact direct : ☒ ☐ Indirecte aanraking : OK NOK
 Contact indirect : ☒ ☐

Aansluitingen : OK ☒ NOK ☐
 Raccordements : Potentiaalvereffeningen : OK ☒ NOK ☐
 Liaisons equipotentielles :

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen / Remarques :

INBREUKEN

Giedy herbe, uitsluiting zijn nog te herbe

VISUM :

Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is — niet — conform met het AREI
 en mag — niet — tijdelijk — in dienst gesteld worden — in dienst blijven.
 L'installation est — non conforme — au RGIE
 et peut — temporairement — être mise en service — rester en service.
 De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
 L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
 Het einddraadschema en opstelschema werden voor gezien getekend en
 stemmen overeen met de installatie.
 Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont
 conformes avec l'installation.

- Overeenkomstig artikel 274 van het AREI moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk 1 jaar na keuringsdatum.

- Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouvelle contrôle au plus tard un an après la date de contrôle.

o Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op : 05.11.2013.

La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

o Het controlebezoek, voorzien door art. 276bis van het AREI moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte.

La visite de contrôle prévue par l'art. 276bis du R.G.I.E. doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente.

voor de directeur, de inspecteur / pour le directeur, l'inspecteur

Niet conform		Conform		N° vorig rapport
276bis AK	274 AK	276bis HK	274 HK	
☐	☐	☐	☐	/
271 AK	☐	271 HK	☐	/
276 AK	☐	271 HK	☐	/

NOTE: a) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; c) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; d) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; e) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; f) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; g) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; h) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; i) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; j) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; k) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; l) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; m) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; n) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; o) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; p) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; q) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; r) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; s) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; t) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; u) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; v) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; w) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; x) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; y) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; z) l'obligation de fournir le P.V. d'une visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

TEL : (02) 751.98.39
FAX : (02) 751.52.09info@electro-test.be
www.electro-test.beDexia 068-2117692-15
KBC : 734-1126000-33IBAN: BE 79 7341 1260 0033
BIC: KREDBE33BE 0434.433.603
RPA Brussel